

Résumé du postulat

Par postulat déposé et développé le 5 septembre 2008 (BGC p. 1662), la députée Gabrielle Bourguet demande au Conseil d'Etat :

1. d'établir un rapport sur les mesures existantes en matière de sécurité lors des manifestations sportives, culturelles (concerts, festivals de musique, etc.) ou villageoises (fêtes de jeunesse), sur la répartition des compétences et des frais dans ce domaine ;
2. d'étudier l'élaboration d'un concept global de sécurité avec le concours de divers acteurs (conférence des préfets, police, représentants des clubs sportifs et autres milieux associatifs, spécialistes de la violence, etc.) ;
3. d'étudier la possibilité d'élargir ce concept au niveau intercantonal.

Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat partage les soucis de la députée Gabrielle Bourguet concernant les actes de violence qui peuvent se greffer sur diverses manifestations. Il a déjà eu l'occasion à plusieurs reprises d'exposer les mesures préventives et répressives prises par les autorités (préfets, Police cantonale, Service de la police du commerce) pour faire face à ces violences. Mais le Conseil d'Etat s'inquiète également des mesures sanitaires qui doivent également être prévues et coordonnées lors de ces manifestations afin de garantir une prise en charge efficace des éventuels blessés.

Dans sa réponse à la question de la députée Ursula Krattinger (QA3130.08), le Conseil d'Etat a présenté les mesures prises pour prévenir la violence dans les patinoires. Dans sa réponse à la question Ducotterd (QA3165.08), il en a fait de même au sujet de la consommation d'alcool lors de manifestations telles que les *botellones*. A cette occasion, il a rappelé que la Conférence des préfets avait élaboré, en collaboration avec les partenaires concernés, des directives à l'usage des communes et des organisateurs de manifestations temporaires, portant une attention particulière à la question de la consommation d'alcool par des jeunes. En outre, le Conseil d'Etat vient de mettre en consultation, en décembre 2008, un avant-projet de loi portant adhésion du canton de Fribourg au concordat instituant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives. Ce texte, qui prévoit diverses mesures pour lutter contre le hooliganisme, est en consultation jusqu'au 31 mars 2009 auprès des partis politiques et des organisations concernées.

Par ailleurs, la Conférence des préfets a institué, l'année dernière, un groupe de travail chargé de faire un inventaire des problèmes de sécurité qui se posent lors de grandes manifestations et des solutions à y apporter. Dans le cadre de ces travaux, les questions sanitaires seront également traitées en coordination avec les autres aspects liés à la sécurité. Ainsi, la Direction de la santé et des affaires sociales va déléguer une à deux personnes pour participer à ce groupe de travail.

Se fondant sur ces travaux, le Conseil d'Etat est prêt à faire élaborer un concept global de sécurité, dans le sens préconisé par l'auteure du postulat. Ce concept, qui prendra

également en compte les aspects intercantonaux, sera conçu de manière à constituer un cadre de référence et un outil de travail pour tous les acteurs concernés par les questions de sécurité lors de manifestations.

Le Conseil d'Etat propose dès lors au Grand Conseil de prendre en considération ce postulat.

Fribourg, le 3 mars 2009